

Pour diffusion immédiate
Montréal, le jeudi 28 juin 2012

La réparation d'une erreur historique majeure

Lettre ouverte à madame Lysiane Gagnon
Chroniqueuse, La Presse

Dans votre chronique « *L'histoire réinventée* » du 23 juin 2012, vous reprenez les affirmations infondées sur la vie et l'œuvre de Jeanne Mance issues d'une chronique de monsieur Christian Rioux du Devoir que vous vous appliquez à répéter mots pour mots. Vous ajoutez que « *l'affaire fait polémique* » en citant « *l'historienne* » que je ne suis pas qui « *s'active actuellement à la réhabilitation de Jeanne Mance...* ».

Alors, je me présente. Je me nomme Annabel Loyola. Je suis cinéaste documentaire et je viens de produire et de réaliser le premier film consacré à Jeanne Mance, intitulé *La Folle entreprise, sur les pas de Jeanne Mance*. Il s'agit d'un film qui porte un regard humaniste sur notre histoire. C'est lors d'une conférence donnée par l'historien Jacques Lacoursière en avril 2006 à Montréal que j'ai pris la décision de faire ce film. J'ai réalisé que Jeanne Mance n'était pas seulement un des personnages associés à l'implantation d'une colonie française en Amérique du Nord, mais qu'elle était la cofondatrice de Montréal, au même titre que Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, reconnu à tort comme étant l'unique fondateur depuis plusieurs siècles. Ce fait majeur est resté dans l'oubli pour le plus grand nombre. Le but de ce film est donc de rétablir certains faits, preuves à l'appui.

Lorsqu'on parle d'histoire, il est bien important de vérifier ses sources, afin de ne pas commettre d'erreurs qui pourraient être répétées injustement pour déformer le sens et la portée de ce qui s'est passé.

Pendant quatre ans, j'ai réalisé ce film en m'inspirant des sources premières et des manuscrits de l'époque de Jeanne Mance qui, par chance pour nous, connaissent aujourd'hui des éditions critiques annotées par des historiennes et des historiens émérites comme Marie-Claire Daveluy, Marcel Trudel, Marie Baboyant, Ghislaine Legendre, pour ne citer qu'eux.

Pour répondre aux points que vous mentionnez dans votre chronique, je vous invite à lire la réplique intitulée *Une erreur historique de plusieurs siècles enfin réparée* que j'ai publiée dans le Devoir le 21 juin 2012.

J'ajouterais que Maisonneuve n'était pas plus « *investi des pouvoirs souverains* » que ne l'était Jeanne Mance. Selon le sulpicien et contemporain de Jeanne Mance et Maisonneuve, François Dollier de Casson, tous deux ont été engagés par la Société de Notre-Dame de Montréal et en sont devenus membres en même temps. Notons que Jeanne Mance en est la première femme membre en 1641, avant même de fouler le sol de la Nouvelle-France.

Toujours selon Dollier de Casson, seule la Société de Notre-Dame de Montréal a été investie des pouvoirs souverains pour recruter Maisonneuve et Jeanne Mance, avoir des canons et autres

munitons de guerre. C'est donc au nom de la Société de Notre-Dame de Montréal, indépendante et autonome, que Jeanne Mance et Maisonneuve rendaient la justice et les comptes, et non au nom du Roi, contrairement à ce que vous affirmez. Ce n'est pas avant 1663, à l'arrivée en Nouvelle-France du gouvernement de Louis XIV, que Montréal perdra son autonomie au profit du pouvoir royal.

Vous indiquez que Jeanne Mance hérite « *d'un titre et d'une fonction qu'elle n'avait pas à l'époque où elle vécut* ». Maisonneuve n'avait pas plus le titre de fondateur « *à l'époque où il vécut* » car ces termes ne sont tout simplement pas utilisés de leur vivant. La définition du mot « fondateur, fondatrice » dans le Petit Larousse : « *Personne qui a construit ou créé quelque chose* ». Or, pour construire et pour créer, il faut être sur place. Des membres associés de la Société de Notre-Dame de Montréal, seuls Jeanne Mance et Maisonneuve se sont rendus à Montréal en 1642. Ce dernier a été engagé pour s'occuper des choses du « *dehors* » et elle pour s'occuper des choses du « *dedans* ». S'il était l'unique gouverneur, Jeanne Mance était l'unique intendante, l'unique administratrice, l'unique infirmière de la colonie. Elle était également la fondatrice de l'Hôtel-Dieu, premier hôpital de Ville-Marie. Enfin et surtout, c'est elle qui apportait les fonds pour la survie de la ville naissante.

Sur quelles bases être gouverneur et être un homme chargé de la défense justifierait-il davantage un titre de fondateur qu'une femme responsable du soin des marchandises, des corps, des âmes et des finances ? L'argent n'a-t-il pas toujours été le nerf de la guerre ? Jeanne Mance et Maisonneuve sont bel et bien complémentaires. La « *relecture anachronique de l'histoire* » et « *l'histoire détournée à des fins purement idéologiques* » ne se sont-elles pas plutôt faites aux XVIIIe et XIXe siècles ? C'est malheureusement ce qui a été retenu.

L'histoire s'écrit toujours à la lumière des valeurs ou du point de vue de celui qui pose son regard sur le passé. Ce travail d'interprétation constant et nécessaire doit être sujet à débats. Mais encore faut-il que la discussion puisse aller au-delà de la simple opinion et qu'elle repose sur une (re)lecture critique des faits et des témoignages documentés. Relire et réactualiser l'histoire de Jeanne Mance aujourd'hui telles que nous le démontrent les sources historiques justifie la réparation d'une erreur historique majeure.

L'année dernière, une dame âgée est venue me voir à la fin d'une des projections de mon film. J'ai été bouleversée par son témoignage : « *Votre film me rend très triste et très heureuse à la fois. Il me rend très triste car j'ai l'impression qu'on m'a menti toute ma vie sur mon histoire. Il me rend très heureuse car je vais l'avoir sue avant de mourir* ».

Je crois qu'il faut maintenant se souvenir qu'on a oublié, pour ne pas oublier de nouveau.

Annabel Loyola, cinéaste

Annabel Loyola est membre de la Société historique de Montréal et membre de la Société d'histoire et de généalogie du Plateau-Mont-Royal. En 2010, elle recevait la médaille de la Société historique de Montréal pour sa contribution à l'histoire de Montréal avec son film La Folle entreprise, sur les pas de Jeanne Mance. Site officiel : www.jeannemancefilm.com

Source et renseignements :

Annabel Loyola, cinéaste

Tél : 514 529-8454

Jeannemance.film@gmail.com